

## Liturgies urbaines et rapports sociaux en France au XVI<sup>e</sup> siècle : fascination militaire, quartiers et corporations de métiers

Claire Dolan

Volume 5, numéro 1, 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/031074ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/031074ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

### ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Dolan, C. (1994). Liturgies urbaines et rapports sociaux en France au XVI<sup>e</sup> siècle : fascination militaire, quartiers et corporations de métiers. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 5(1), 87–109. <https://doi.org/10.7202/031074ar>

### Résumé de l'article

Démonstration de pouvoir, l'entrée royale dans les bonnes villes de France donne en spectacle la relation entre la royauté et ses villes mais elle fournit aussi aux urbains l'occasion de se représenter eux-mêmes. L'objectif méthodologique de cet article est de vérifier si les descriptions d'entrées sont utilisables pour reconstruire le tissu social spécifique de chaque ville.

Cet article s'attarde sur l'un des éléments de cette entrée : le cortège urbain qui, en « belle ordonnance », franchit les murs pour aller accueillir le roi à quelques lieues de la ville. La représentation qu'on y trouve du « peuple de la ville » montre que l'entrée révèle moins le corps social urbain que le système d'encadrement de ce corps social. D'abord regroupé par métiers, le « peuple de la ville » perd bientôt sa spécificité pour former un tout confondu à l'intérieur du défilé militaire qui se généralise au XVI<sup>e</sup> siècle. L'article met d'abord en évidence la fascination pour la chose militaire qui se développe au XVI<sup>e</sup> siècle et qui confère à la symbolique des armes un caractère à la fois politique et festif. Il s'interroge ensuite sur les rapports sociaux mis en scène par le cortège urbain et évalue la place du quartier par rapport au métier comme système d'encadrement, en comparant diverses entrées à travers la France.

# Liturgies urbaines et rapports sociaux en France au XVIe siècle: fascination militaire, quartiers et corporations de métiers.

CLAIRE DOLAN

## Résumé

*Démonstration de pouvoir, l'entrée royale dans les bonnes villes de France donne en spectacle la relation entre la royauté et ses villes mais elle fournit aussi aux urbains l'occasion de se représenter eux-mêmes. L'objectif méthodologique de cet article est de vérifier si les descriptions d'entrées sont utilisables pour reconstruire le tissu social spécifique de chaque ville.*

*Cet article s'attarde sur l'un des éléments de cette entrée: le cortège urbain qui, en «belle ordonnance», franchit les murs pour aller accueillir le roi à quelques lieues de la ville. La représentation qu'on y trouve du «peuple de la ville» montre que l'entrée révèle moins le corps social urbain que le système d'encadrement de ce corps social. D'abord regroupé par métiers, le «peuple de la ville» perd bientôt sa spécificité pour former un tout confondu à l'intérieur du défilé militaire qui se généralise au XVIe siècle. L'article met d'abord en évidence la fascination pour la chose militaire qui se développe au XVIe siècle et qui confère à la symbolique des armes un caractère à la fois politique et festif. Il s'interroge ensuite sur les rapports sociaux mis en scène par le cortège urbain et évalue la place du quartier par rapport au métier comme système d'encadrement, en comparant diverses entrées à travers la France.*

\* \* \* \*

*As demonstrations of power, royal processions in the favoured towns of France illustrated the relationship between the monarch and his towns and gave these urban centres the opportunity for self-representation. The methodological objective of this paper is to determine whether descriptive accounts of these royal processions can be used to reconstruct the social fabric particular to each town.*

*This paper is concerned with one of the elements of these processions: the urban pageant which, to greet the king in proper fashion, passed through the city walls just a few leagues from the town. Its representation of the townsmen showed less of the urban social corps than it did of the framework system of this social corps. Having been gathered together according to their trades, the townsmen soon lost their definition within the context of the formalized military parade which was becoming common in the sixteenth century. The paper looks first at the fascination for things military which*

*developed in the sixteenth century — and which gave to such pageants a character that was at the same time political and festive. Then, by comparing several such pageants throughout France, it examines the social intercourse they engendered and evaluates the comparative significance of the war and the trades as social framework system.*

L'étude des liturgies politiques s'est avérée, ces dernières années, l'une des pistes les plus fécondes pour garantir à l'histoire politique une place de premier plan dans l'analyse des sociétés traditionnelles. La France et l'Italie, plus particulièrement, ont donné lieu à des travaux qui, en plaçant les cérémonies et leur symbolique au coeur du système politique, ont suscité d'inépuisables débats.<sup>1</sup>

Les rites qui se mettent en place parallèlement à la montée de l'État s'appuient sur une notion du sacré qui fonctionne tant dans le domaine politique que dans le domaine religieux, allant parfois jusqu'à substituer purement et simplement le roi à Dieu, comme objet du rituel.<sup>2</sup> Les emprunts à la liturgie religieuse n'expliquent pas tout cependant, surtout si l'on considère les cérémonies politiques qui mettent en relation le pouvoir royal et les pouvoirs urbains, dans la représentation qu'ils se donnent mutuellement d'eux-mêmes. Les entrées royales, comme représentation mutuelle, gagnent à être étudiées non seulement du point de vue de la royauté mais également du point de vue de l'identité urbaine qui s'y exprime, véritable réponse offerte par les villes à la montée du pouvoir royal.

Contrairement aux autres fêtes qui servent de soupape aux tensions quotidiennes (le Carnaval, par exemple) et placent l'inversion au coeur de leur fonctionnement,<sup>3</sup> les

- 
1. Le Moyen Âge et la période moderne ont donné lieu aux travaux les plus percutants. La bibliographie sur le sujet s'est tellement développée ces dernières années qu'elle ne peut plus faire l'objet d'une simple note aujourd'hui. On se référera pour une mise en perspective fort neuve de ces problèmes et pour un bilan des travaux les plus récents à l'article d'Élisabeth Crouzet-Pavan, «La ville et ses villes possibles: sur les expériences sociales et symboliques du fait urbain (Italie du Centre et du Nord, fin du Moyen âge),» in *D'une ville à l'autre: structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIIIe-XVIe siècle): Actes du colloque organisé par l'École française de Rome*, éd. par Jean-Claude Maire Vigueur, Rome, École française de Rome, 1989, 644-680. Le livre de Claude Rivière, *Les liturgies politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, 253 p. qui porte sur une période plus contemporaine peut aussi être utile.
  2. Le cas du dais offre un intéressant renversement de ce transfert puisqu'il est d'abord un hommage rendu au roi avant de devenir hommage au Saint-Sacrement dans le cadre de la procession de la Fête-Dieu. L'article de Noël Coulet, «Les entrées solennelles en Provence au XIVe siècle. Aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Âge,» *Ethnologie française*, 7 (1977), 62-80, complète en ce sens les remarques faites par Bernard Guénée et Françoise Lehoux, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, Editions du C.N.R.S., 1968, 13 et ss. La plus grande partie de ce dernier ouvrage est constituée par des récits d'entrées royales.
  3. Yves-Marie Bercé, *Fête et révolte. Des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1976; Natalie Z. Davis, *Les cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistances au*

cérémonies civiques tendent à confirmer l'ordre social. Elles reconstituent la hiérarchie et situent très exactement chacun à sa place dans un ordre social qui trouve ainsi ses raisons dans le sacré.<sup>4</sup> Les cérémonies civiques peuvent-elles dès lors être utilisées pour nous donner des pistes utiles à la compréhension des rapports sociaux qui s'exercent dans le cadre d'une ville précise? Du rituel politique urbain au XVI<sup>e</sup> siècle, on peut certes tirer une typologie et confirmer une hiérarchie sociale commune à toutes les villes. Mais au-delà de ces caractères communs, les rituels politiques urbains laissent-ils place aux spécificités?<sup>5</sup> La question s'est posée pour moi quand j'ai observé l'absence complète, dans les cérémonies civiques d'Aix-en-Provence au XVI<sup>e</sup> siècle, de la référence aux métiers. Dans les entrées royales et autres cérémonies du genre, alors que le parlement et ses suppôts défilent en corps, que la Cour des Comptes fait de même et que les gentilshommes paradedans un ordre absolu parés de leurs plus beaux atours, le «peuple» de la ville trouve sa place au sein d'un défilé militaire, les «quartiers en armes,» qui regroupent en quelque sorte, la plus grande partie de la population, sans que les bannières des métiers, pourtant présentes ailleurs, ne soient jamais mentionnées.<sup>6</sup> Originalité aixoise? Originalité du Midi, bien connu depuis les travaux de Maurice Agulhon,<sup>7</sup> pour son goût pour les bravades de toutes sortes canalisant la violence des jeunes dans des cérémonies militaires bien encadrées? Décalage par rapport à l'évolution des représentations des autres villes: l'apparition des métiers manifestant l'importance accordée aux rapports sociaux, plutôt qu'à la vision unanime de la cité divisée en quartiers? Autant de questions qui présupposent qu'on accorde au remplacement des métiers par le peuple en armes (ou l'inverse) une signification proprement urbaine et qu'on voie dans l'ordre social ainsi représenté le révélateur d'une modification

---

XVI<sup>e</sup> siècle, Paris, Aubier, 1979, 444p.; Mikhaïl Bakhtine, *L'oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Paris, Gallimard, 1970, 471p.

4. Bonner Mitchell, *The Majesty of The State. Triumphal Progresses of Foreign Sovereigns in Renaissance Italy (1494-1600)*, Florence, Leo S. Olschki, 1986, 1 et C. Rivière, *Les liturgies politiques*, 10.
5. Une interprétation des entrées à la lumière de la symbolique des couleurs arborées par les citoyens en représentation a révélé, par exemple, qu'à travers l'apparente rigidité du rituel cérémoniel de l'entrée, les villes tiennent, face au roi qui les visite, un discours qu'il serait illusoire de réduire à un système unique dans le temps et dans l'espace. Voir à ce sujet les articles particulièrement éclairants de Christian de Méringol, «Mouvements sociaux et troubles politiques à la fin du Moyen Âge. Essai sur la symbolique des villes,» *114<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, Histoire médiévale et philologie*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1990, 267-302 et «Théâtre et politique à la fin du Moyen Âge. Les entrées royales et autres cérémonies. Mises au point et aperçus,» *115<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, 1990, Avignon, Théâtre et spectacles Hier et aujourd'hui. Moyen Âge et Renaissance*, Paris, Éditions du C.T.H.S., 1991, 179-212.
6. «En tête vont les plus humbles, en général plusieurs compagnies de milices urbaines, qui regroupent les membres des métiers selon la hiérarchie des activités et des corporations, sous les ordres de leurs officiers.» Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984, 304.
7. Notamment, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence: essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, Fayard, 1984, 454 p.

fondamentale des rapports sociaux qui s'exercent dans la ville du XVI<sup>e</sup> siècle. D'où vient que les quartiers en armes finissent par représenter la ville d'Aix plutôt que les métiers qui en constituent pourtant l'essentiel du tissu social? Chercher à répondre à cette question grâce aux seules informations aixoises risque de nous faire passer à côté du sens même de l'identité urbaine dans le contexte politique du XVI<sup>e</sup> siècle. Les entrées royales ne mettent pas que les villes en jeu. Dans la mesure où «tout système symbolique répond à un autre système,»<sup>8</sup> la place accordée au peuple en armes dans les entrées royales, après les guerres d'Italie, pourrait n'être qu'une allégorie faisant contrepoids à l'image du roi guerrier, vainqueur, qu'on présentait aux villes. La clé du système serait alors fournie par la royauté elle-même plutôt que par l'identité urbaine. Pour arriver à cerner ce que peuvent nous apporter les cérémonies civiques pour la compréhension des villes du XVI<sup>e</sup> siècle, il faut donc tailler large dans le temps et dans l'espace, à la recherche d'une typologie qui révélera l'individualité, et élucider d'abord la présence des «quartiers en armes» dans le cortège urbain, à la lumière de l'évolution de ce dernier à travers la France.<sup>9</sup>

## I

### CORTÈGE URBAIN ET SYMBOLIQUE DES ARMES

#### Une initiative royale: la démonstration militaire

La cérémonie de l'entrée royale naît en France entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. D'abord étape obligée d'une cour toujours en déplacement, la ville élabore bientôt autour de cet accueil des cortèges dans lesquels prennent place conseil de ville, bourgeois et «parfois les gens de métier.»<sup>10</sup> À Paris, en 1350, les costumes identifient les groupes: les gens de métier vêtus «chacun mestier d'unes robes pareilles» accompagnent les bourgeois qui font de même et tous vont au-devant du roi. C'est Charles VII, en 1449 à Rouen et en 1451 à Bordeaux, qui inaugure, dans les entrées, la représentation du roi victorieux qui déploie devant ces villes soumises, l'appareil de sujétion que représente le roi armé.<sup>11</sup> À Rouen, trois à quatre cents bourgeois vont hors de la ville présenter les clés au roi; nulle trace ici de démonstration armée des habitants de la ville, si ce n'est la présence à peine soulignée des archers qui clôturent la marche au retour de l'accueil, mais nulle trace non plus des métiers.<sup>12</sup>

8. C. de Mérimond, «Mouvements sociaux», 268.

9. Je laisse complètement de côté les informations données par les livrets d'entrées qui expliquent la symbolique des arcs de triomphe ou le sens des mystères qui font partie intégrante des entrées royales pour ne considérer que le cortège constitué par les urbains qui vont au-devant du roi, à l'extérieur des murs de la ville. C'est ce cortège qui représente l'ordre social dans la ville.

10. B. Guénée, *Les entrées royales*, 11.

11. B. Guénée, *Les entrées royales*, 25.

12. B. Guénée, *Les entrées royales*, 161-162.

La démonstration militaire ne semble pas installée avant la fin du XVe siècle toutefois. À Toulouse, quand Louis XI y fait sa joyeuse entrée, en 1463, le procès-verbal inséré dans le livre de la Maison commune prend la peine d'assurer que les «nobles, bourgeois, marchands et autres citoyens et gens du peuple» allèrent en grande pompe à la rencontre du roi, faisant la «majeure partie de la population.» Aucune allusion à un appareil militaire dans cette description, ni du côté du roi, ni du côté des citoyens. Aucune allusion non plus à la participation en corps des métiers.<sup>13</sup> L'année suivante, alors que les commissaires chargés par les consuls de préparer l'entrée du roi à Tournai veillent à penser à tout, ils prévoient que les corporations des «arbalétriers, archiers et canonniers, au plus grant nombre que faire se pourra, vestus de leurs journalades ou chapperons et armez honorablement, lesquels, tant a la porte que par les autres lieux ou ilz seront, que le roy passera, se inclineront a chief nud devant lui et criront: *Noel! vive le roy!*.» Cette présence des corps d'arbalétriers amorce peut-être un tournant dans l'importance donnée aux armes comme marque d'honneur, mais elle ne porte pas en elle la représentation de la ville tout entière. Les corps de métiers, dans cette entrée, sont réquisitionnés pour faire les «histoires,» c'est-à-dire les mystères que l'on joue sur des théâtres et qui se développent particulièrement sous le règne de Louis XI.<sup>14</sup> Il en est tout autrement de l'entrée de Charles VIII à Rouen, en 1485 où les mystères reproduisent, en s'inspirant des victoires de l'empereur Constantin, les victoires du roi.<sup>15</sup> À Troyes, en 1486, l'allusion à l'empereur Constantin, victorieux grâce à la croix blanche qui le protège, est de nouveau reprise, dans l'entrée de Charles VIII, dont le récit anonyme ne manque pas de souligner la magnificence de ce roi puissant, entouré de son armée.<sup>16</sup>

Si l'on en croit ces quelques exemples, l'initiative du thème militaire dans les entrées royales ne semble pas une initiative urbaine. Les villes se contentent d'abord d'observer le spectacle et de confirmer par les mystères qu'elles offrent au roi, l'image qu'il projette de sa puissance.<sup>17</sup> Les années 1480 ont déjà amorcé la transformation de l'entrée, le XVIe siècle verra son déploiement.

- 
13. B. Guénée, *Les entrées royales*, 172 et ss. La forme de l'entrée royale est pourtant entièrement en place dès ce moment: réception hors de la ville, présentation de la bannière de la ville en signe de soumission, serment prêté par le roi de garantir les privilèges de la ville, remise des clés des portes de la ville au roi, procession sous le dais à travers les rues de la ville.
14. B. Guénée, *Les entrées royales*, 184 et ss.
15. B. Guénée, *Les entrées royales*, 255 et ss.
16. B. Guénée, *Les entrées royales*, 259 et ss.
17. Il m'est difficile, à cette étape, de préciser les liens qu'on peut établir entre les mystères représentés dans les entrées royales et d'autres sources de l'imaginaire militaire à la fin du Moyen Âge. Rappelons toutefois que les «pas d'armes,» ces textes littéraires que l'on met en acte et qui remplacent les joutes et les grandes mêlées, se développent particulièrement entre 1440 et 1470, et qu'ils servent à la noblesse de cérémonies ostentatoires pour exprimer la valeur par les armes. Armand Strubel, «Le pas d'armes: le tournoi entre le romanesque et le théâtral,» *Actes du 115e Congrès national des Sociétés Savantes. 1990, Avignon, Théâtre au Moyen Âge*, 278 et 283 et Jean-Pierre Jourdan, «Le thème du pas d'armes dans le royaume de France (Bourgogne, Anjou) à la fin du Moyen Âge. Aspects d'un théâtre de chevalerie,» *Actes du 115e Congrès national. ...*, 299. La fascination pour les armes qui se développe dans la

## Symbolique des armes et politique: Triomphe du roi, triomphe de la cité

Les guerres d'Italie constituent véritablement un tournant dans la forme des entrées royales. Née dans la France du Nord, l'entrée solennelle, rare avant 1494 en Italie, profite de l'influence mutuelle qu'exercent ces deux pays l'un sur l'autre. L'Italie développe en effet pendant le XVI<sup>e</sup> siècle une nouvelle entrée solennelle inspirée des traditions locales, de l'entrée royale médiévale française, du cérémonial papal et surtout du triomphe de la Rome classique. L'entrée solennelle devenue «italienne» pour les besoins de la Renaissance, influence dès lors à son tour les cérémonies dans tout le reste de l'Europe.<sup>18</sup> Le triomphe de la Rome impériale, on ne peut plus «renaissant,» inspire le caractère essentiellement militaire que prendront à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les cortèges des entrées royales françaises. Faut-il attribuer au triomphe romain, les raisons d'une représentation de la ville dans l'allégorie militaire qui célèbre les victoires royales? Henri-Jean Martin y a déjà fait une timide allusion en soulignant que si le roi était assimilé à l'imperator victorieux, la ville pouvait bien l'être à l'Urbs.<sup>19</sup> La participation au triomphe royal est un honneur que dit bien la rhétorique de l'entrée qui fait de ceux qui portent les armes dans le cortège, «des soldats victorieux.»<sup>20</sup> Mais il est bien possible que la participation de la ville à l'allégorie militaire proposée par la royauté relève davantage de la réponse d'une symbolique à une autre, qu'elle réagisse en quelque sorte à une démonstration pour laquelle elle ne veut pas être en reste.

En effet, les relations entre les villes et la royauté sont au beau fixe pendant toute la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle. L'autonomie urbaine n'est guère entravée par la montée du pouvoir royal qui s'appuie sur ses bonnes villes. Les développements de l'art militaire autour du boulet métallique ont rendu les coûts de l'artillerie et des bastions nécessaires pour y résister si élevés que seuls le roi et les villes peuvent désormais se les offrir. Les villes d'ailleurs assurent seules leurs défenses contre les ennemis du roi et plusieurs d'entre elles ont eu à subir les contrecoups d'invasions qui ont laissé leur marque dans la mémoire des urbains. Le connétable de Bourbon et Charles Quint ont traversé la Provence à dix ans d'intervalle, répétant les dévastations que les Aixois comme les Marseillais craignent de revivre. Même si les villes frontalières sont plus susceptibles de subir les assauts des envahisseurs, toutes les cités font de leur artillerie le joyau de leur

---

première partie du XVI<sup>e</sup> siècle est probablement le résultat d'un ensemble d'images qui frappent à tout propos tant les organisateurs des entrées que ses spectateurs.

18. B. Mitchell, *The Majesty of The State*, 6; Roy Strong, *Les Fêtes de la Renaissance (1450-1650). Art et pouvoir*, Arles, Solin, 1991, 83 ss..
19. [Henri-Jean Martin,] Entrées royales et fêtes populaires à Lyon du XVe au XVIIIe siècles. Catalogue d'exposition, Lyon, Bibliothèque de la ville de Lyon, 1970, 11. Ce catalogue contient quelques allusions très discrètes mais néanmoins fort inspirantes pour la problématique que je développe ici. Je n'ai trouvé, pour ma part, dans les textes du XVI<sup>e</sup> siècle qui décrivent les entrées, rien qui pourrait me laisser croire que cette identification à l'Urbs ait présidé effectivement au déploiement militaire des cités. Ce catalogue d'exposition m'a été signalé par Nicole Pellegrin que je remercie ici.
20. J. Boutier, *Un tour de France royal*, 297

système défensif, auquel s'ajoutent les fortifications coûteuses, souvent négligées, et les milices auxquelles participent théoriquement tous les bourgeois. L'autonomie urbaine se conjugue sur le mode du pouvoir militaire des cités dont les clés et la bannière (remises au roi lors de l'entrée) sont les principaux symboles.<sup>21</sup> Cette collaboration des villes et de la royauté pour la défense du royaume entraînera plus tard l'intervention royale à l'intérieur des administrations des cités,<sup>22</sup> mais en cette première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir militaire de la ville est une partie du pouvoir militaire du royaume et l'on peut croire que l'entrée royale permet à celle-ci de montrer avec ostentation qu'elle est partie intégrante d'un ensemble militaire dont elle peut s'approprier à l'occasion les gloires.

François I<sup>er</sup> semble avoir affectionné particulièrement les démonstrations militaires. En 1532, l'entrée à Caen est précédée par l'habituel cortège des citadins qui se rend à la rencontre du roi hors des murs de la ville. Outre les religieux, l'Université, les officiers du roi dans la ville et les deux cents citoyens qui participent au cortège, six cents hommes de pied «en bon ordre de guerre, en accoustrements les uns de satin, autres de taffetas,» dont la moitié porte les couleurs du roi et l'autre moitié celles du dauphin et de la reine, marchent derrière leurs capitaines, leurs porte-enseigne et leurs sergents, au son des tambours et des fifres. Tous passent devant le roi, installé pour observer cette «montre,» écoutant les harangues que lui font au passage ceux qui conduisent chaque groupe. Les harangues terminées et le cortège ayant été vu par le roi, celui-ci et sa suite offrent à leur tour aux citadins le spectacle d'un défilé, puisqu'ils s'intègrent au cortège urbain pour pénétrer finalement dans la ville. Je n'ai pas réussi à situer avec précision le moment où apparaît cette «montre» des champs, mais elle est devenue sous le règne de François I<sup>er</sup> un élément essentiel de l'entrée. La timide participation des associations des arbalétriers des années 1480 semble bien s'être déployée en un défilé militaire de plus en plus imposant à mesure que le XVI<sup>e</sup> siècle s'est installé. La comparaison avec le cérémonial florentin semble d'ailleurs indiquer qu'il ne s'agit pas là d'une tendance exclusivement française. En effet, alors qu'en 1451, à Florence, l'absence de démonstration militaire dans les entrées solennelles est vue comme une manifestation de la liberté du peuple qui n'a pas besoin de faire étalage d'une garde militaire pour maintenir sa liberté, dès 1515, le *Libro Cerimoniale* commence à intégrer le défilé militaire aux

---

21. André Corvisier, «Le pouvoir militaire des villes,» in *Pouvoir, ville et société en Europe. 1650-1750. Actes du colloque international du C.N.R.S. (octobre 1981)*, réunis et publiés par Georges Livet et Bernard Vogler, Paris, Ophrys, 1983, 13 et *Histoire militaire de la France*, t. 1, *Des origines à 1715*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, 257 à 275.

22. Les défenses urbaines étant un élément essentiel à la politique royale, le pouvoir central pourra justifier les besoins d'inspections régulières; viendront ensuite les plaintes concernant la gestion de finances urbaines de plus en plus boulimiques; les contrôleurs des deniers tout comme les commissaires royaux n'auront plus, après les guerres de religion, qu'à intervenir dans des administrations que les luttes de partis auront achevé d'affaiblir. Bernard Chevalier, «L'État et les bonnes villes en France au temps de leur accord parfait (1450-1550),» in *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1988, 80-85.



cérémonies qu'il rapporte,<sup>23</sup> sans toutefois—et c'est un peu dommage—en préciser la justification.

### La fête autour des armes

Il serait peut-être un peu rapide d'attribuer au seul symbolisme politique qu'ils expriment, la vogue des défilés militaires de la première partie du XVI<sup>e</sup> siècle. Les commentaires de ceux qui décrivent ces cortèges nous aident d'ailleurs à mesurer le plaisir que les spectateurs y prennent. François Ier lui-même a manifesté son intérêt pour les spectacles militaires au-delà de l'événement de l'entrée. En 1535, à Amiens, à l'occasion de la réception du serment de Robert de Lenoncourt pour l'évêché de Châlons, on organise une montre d'armes, «monstre triomphante et en armes de 500 hommes d'armes et 6.000 hommes de piet de la légion de Picardie, en laquelle monstre estoit pareillement en arme le roy nostre sire, messeigneurs les dauphins ducs d'Orléans et d'Angoulême, ses enfants. . .» La ville d'Amiens dépense alors une fortune en achats de munitions de guerre: piques, poudre, boulets de fer destinés simplement au spectacle.<sup>24</sup> Les armes ne sont pas d'ailleurs réservées aux soldats dans ce XVI<sup>e</sup> siècle qui ne divise pas encore clairement les tâches des civils et celles des militaires. André Corvisier a jadis souligné que les valeurs militaires, au XVII<sup>e</sup> siècle, étaient loin de constituer l'apanage de la seule noblesse. Parce qu'il «est de la dignité de l'homme libre d'assurer lui-même la sécurité de sa personne, des siens et de ses biens,» «c'est toute la société qui est imprégnée par les valeurs militaires.»<sup>25</sup> À peu de choses près, la remarque s'applique tout

---

23. Le *Libro Cerimoniale* de la république de Florence publié par R. Trexler décrit l'accueil que réservent les Florentins à l'empereur Frédéric, de passage avec 3000 cavaliers, en 1451. Les citadins ne font aucune démonstration militaire en cette occasion, bien au contraire. L'auteur souligne l'admiration du visiteur face à «la nobile urbanità de' nostri cittadini, vedere un sì ornato popolo libero senza alcuno sospetto tutti in habito civile, senza alcuna guardia martiale o bellica armadura.» Même admiration des deux princes ecclésiastiques qui se présentent à Florence quelques jours plus tard et qui «vidono non senza ammiratione . . . el numero grande del nostro popolo quegli con devotione a tale hora e senza alcuna armata guardia. . .». Texte publié par R. Trexler, *The «Libro Cerimoniale» of the Florentine Republic*, Genève, Droz, 1978, 72 et 73. À partir de 1515, les hommes armés apparaissent: «venne prima in piazza una squadra di cavagli leggieri, numero circa . . . tutti a una livrea et vestiti et armati con la divisa del prefato illustrissimo capitano. Dipoi vennono del numero delle fanterie de' battaglioni sotto bandiere, molto a ordine et bene armati a sette per fila . . . Dipoi vennono homini d'arme con loro galuppi, in tutto cavagli . . . Dipoi venne la signoria del capitano acompagnato da eletto numero di gentili homini et cittadini fiorentini armati et riccamente sopra vestiti.» 118. La comparaison, pour avoir quelque sens, devrait tenir compte de l'histoire politique de Florence. Il n'en reste pas moins que l'aspect militaire apparaît dans les entrées florentines au même moment qu'en France.

24. A. Dubois, *Entrées royales et princières dans Amiens pendant les 15e et 16e siècles*, Amiens, Typographie Lambert, 1868, 37.

25. A. Corvisier, «Guerre et mentalités,» *XVII<sup>e</sup> siècle*, numéro spécial *Présence de la guerre au XVII<sup>e</sup> siècle*, 37:3, (juillet-sept. 1985), 225 et 226.

aussi bien au XVI<sup>e</sup> siècle, comme d'ailleurs au Moyen Âge.<sup>26</sup> Les villes qui revendiquent le privilège de se défendre elles-mêmes et interdisent ainsi aux garnisons royales de séjourner chez elles, entretiennent toutes en leurs murs des hommes armés, citoyens de la cité. C'est la milice que chacun en âge de porter les armes doit assumer à tour de rôle. Mais les armes sont aussi associées au jeu, à la compétition, à la fête.

Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, la ville d'Aix, comme bien d'autres villes, entretient pour exercer sa jeunesse au maniement des armes des compagnies d'arquebusiers, d'arbalétriers et d'archers qui organisent des concours de tirs, véritables fêtes dont les héros sont récompensés par des exemptions de taxes. Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, lors des fêtes, les associations de jeunesse défilent toujours en armes, et même la basoche, regroupant les praticiens et les clercs de la ville, qu'on pourrait croire peu portés sur la carrière militaire, a adopté une structure qui reproduit la hiérarchie militaire. Le tambourin et le fifre qui rythment la marche accompagnent autant les parades de la jeunesse que les miliciens qui font le guet.<sup>27</sup>

Les défilés militaires semblent donc s'être développés au moment où le goût pour ces déploiements de force, d'ordre, de bruit et de couleurs s'y prêtait. Le sens qu'on peut leur donner au moment où ils atteignent leur apogée (dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) est certes essentiellement politique, mais le rituel a bénéficié, pour s'imposer, d'une adhésion presque unanime à la forme qu'il a empruntée pour se manifester.

### **Une démonstration généralisée dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle: le cortège militaire**

Quoi qu'il en soit, quand le jeune Charles IX entreprend en 1564 de visiter son royaume, le cérémonial de l'accueil comprend une cérémonie militaire que toutes les villes vont respecter. Le témoignage d'Abel Jouan, qui suit le roi pendant son tour de France, est éclairant à ce sujet, malgré le caractère stéréotypé de ses mentions. N'y cherchons pas la comparaison des entrées entre elles, la description qu'il en donne se réduit trop souvent à la formule vague «entrée fort magnifique.» Par contre, les mentions du rituel d'accueil aux champs qu'il signale nous permettent de mesurer, au moins grossièrement, la généralisation, à travers la France, du défilé militaire.<sup>28</sup> À Lengres en

26. Au Moyen Âge, «la société tout entière est fondée sur la guerre,» insiste Jean-Philippe Genet dans son compte-rendu du livre de Philippe Contamine, *La guerre au Moyen Âge, Annales E.S.C.* (janv.-févr. 1983), 193.

27. Je néglige de développer cet aspect de la popularité des parades militaires et du maniement des armes au XVI<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où il m'écarterait du propos spécifique de l'identité urbaine. Je dois signaler toutefois que la question de la symbolique des armes s'est posée à moi au moment où j'étudiais la basoche aixoise et que l'analyse effectuée ici vise en dernier ressort à éclairer cette originalité de la basoche aixoise qui contrairement à la basoche parisienne ou à la basoche marseillaise ne reproduit pas la hiérarchie parlementaire mais plutôt une hiérarchie militaire.

28. La narration de Jouan a été publiée par Victor E. Graham and W. McAllister Johnson, *The*

Bourgogne, les habitants sortent de la ville «en armes en fort bonne ordonnance, qui estoient environ de six mil hommes, pour recevoir le Roy»; même scénario au Mesnil et à Saint-Just, dont les habitants «qui sont tous mariniers, vindrent en bon equipage, tous habillez de velours de couleur, ayant les enseignes déployées, et force artillerie, pour recevoir et faire honneur au Roy.» Le roi passe ensuite la nuit à Marennes, «qui est un beau et grand village, auquel les habitans d'iceluy vindrent aussi en fort belle ordonnance pour recevoir le Roy. Et y fait son entrée comme en une ville.» Le voyage se poursuit, les habitants des villages s'assemblent «en fort belle ordonnance» et font tirer l'artillerie des vaisseaux.<sup>29</sup> Si tous choisissent de présenter au roi l'image d'un royaume armé, les villes les plus importantes organisent une véritable revue des troupes, semblable à la «montre» qu'affectionnait François Ier. Près de la ville, en un lieu qui permet à la fois le mouvement des gens armés et une vue imprenable sur le spectacle, les citadins ont fait dresser un théâtre sur lequel s'installe le roi «pour veoir passer les compagnies de la ville» «toutes en armes et en bon équipage» «qu'il faisoit bon veoir.» Une fois les compagnies passées, le roi monte à cheval «pour aller faire son entree en icelle ville,» entrée qui est toujours «fort magnifique.» Jouan répète inlassablement le rituel, sans donner d'autres détails, oubliant probablement de mentionner quelques-uns de ces théâtres qui confèrent au voyage royal le caractère d'une véritable inspection.<sup>30</sup> Il est donc difficile d'utiliser son témoignage pour dresser la carte des villes qui construisent un tel théâtre et celles qui ne le font pas. En Provence, Marseille offre une telle démonstration (c'est d'ailleurs la première fois que Jouan mentionne la construction d'un tel théâtre, dans l'itinéraire de Charles IX) alors qu'Aix ne semble pas s'être donné ce mal.<sup>31</sup> Il n'en reste pas moins que le récit de Jouan confirme trois choses: 1. l'importance des démonstrations militaires tout au long du voyage; 2. l'absence de distinction entre le Nord et le Midi dans cette importance de la démonstration militaire; 3. le fait que ces démonstrations soient, aux yeux de Jouan, initiées par les villes plutôt que par le roi-enfant.

Il est clair que l'image de la ville en armes est généralisée au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce n'est donc pas là que réside l'originalité du cortège aixois. Il faut, pour aller plus loin, reprendre ces entrées du point de vue des urbains et comparer ce que les unes et les autres nous disent du «peuple de la ville» qui défile au milieu des notables et des grands corps. Les observateurs locaux, plus sensibles au sens de ces entrées que ne l'était Jouan, nous les ont décrites avec force détails; c'est vers eux qu'il faut maintenant nous tourner pour comparer ces entrées entre elles et mesurer ce qu'elles peuvent nous livrer sur l'identité spécifique de chacune de ces villes.

---

Royal Tour of France by Charles IX and Catherine de' Medici. Festivals and Entries 1564-1566, Toronto, University of Toronto Press, 1978, 472 p. [Dorénavant : *Royal Tour*] Elle a servi de base au beau livre de Boutier, Dewerpe et Nordman, *Un tour de France royal*. . .

29. *Royal Tour*, 84 et 124.

30. *Royal Tour*, 105; 109 (Bordeaux); 112 (Bayonne); 125 (La Rochelle); 130 (Nantes); 132 (Angers); 136.

31. *Royal Tour*, 95 et 92.

## II

## CORTÈGE URBAIN ET RAPPORTS SOCIAUX

**Encadrer le «peuple»: métier ou quartier, une question de chronologie?**

La cérémonie observée par les locaux s'attarde d'abord à l'ordre de marche, à l'honneur produit par l'importance de la participation et aux coûts. Cet ordre de marche qui exprime, entre autre, la hiérarchie sociale urbaine dans un ordre de préséance strict, ne diffère guère d'une ville à l'autre. La présence ou l'absence de certains groupes dans le cortège est peut-être quant à elle révélatrice, dans la mesure où elle ne relève pas de l'intérêt ou de la négligence de l'observateur. La comparaison de ces ordres de marche permet d'abord de constater que c'est moins le caractère militaire ou non du cortège qui présente un intérêt mais plutôt la structure qui encadre la démonstration partout militaire. À Troyes (et pour l'instant à Troyes seulement, en dehors de la Provence<sup>32</sup>), les quartiers, derrière leurs capitaines, sont associés aux «compagnies» de la ville dont parlait Jouan. L'«Infanterie de la Ville avec leurs espées et dagues seulement, conduits par les quatre Capitaines des quatre quartiers de la Ville en bon ordre Lesquels approchant du Roy passerent tous par devant luy, le saluerent honnorablement.»<sup>33</sup> À Narbonne, après que les consuls, les conseillers, les bourgeois et habitants de la ville se soient présentés au roi, après qu'une soixantaine de petits enfants de moins de 10 ans aient fait de même,

alors l'infanterie de la ville, qui s'étoit rangée aux champs de la Roquete, et où sa Majesté les pouvoit aisément voir, pour être le même eschafaut en lieu éminent comme j'ay dit, commença aussi à marcher en ordonnances pour venir passer au devant de cet eschafaut . . . Cette infanterie étoit une compagnie d'environ huit à neuf cens hommes, tous picquiers armez de corcelets, et arquebusiers morrionez, dont la plupart portoient manches de maille et morrions dorés ou gravés avec la belli chausse riche et des couleurs

- 
32. Il est bien entendu que je n'ai pas pu vérifier de façon exhaustive la référence aux quartiers par rapport aux métiers en ce qui concerne les cortèges militaires dans les villes. Les historiens ne se sont pas intéressés à la question, il est donc difficile de conclure à partir de mentions servant à d'autres propos. Par exemple, Gregory Hanlon, *L'Univers des gens de bien. Culture et comportements des élites urbaines en Agenais-Condomois au XVIIIe siècle*, 1989, 20. «Il y avait une milice "bourgeoise" dont on ignore dans le détail la composition sociale. Organisée par confréries ou par quartiers, dotée d'armes distribuées par les consuls ou plus tard par les juges-mages de la cour présidiale, sa valeur militaire fut à peu près nulle.» Impossible de dire si l'organisation par quartier ou par confrérie relève d'une différence géographique ou s'il s'agit d'une mutation dans le temps. Les entrées d'Henri IV et de Louis XIII à Troyes ont donné lieu à un article récent qui ne mentionne pas les quartiers mais bien les compagnies de garde de la ville et des faubourgs. Il est difficile de conclure à une transformation de la représentation de la ville puisque l'auteur n'a pas comparé avec les entrées précédentes. Jacky Provence, «Les Entrées de Henri IV et Louis XIII à Troyes (1595 et 1629).» in *Fête et politique en Champagne à travers les siècles*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 81-93.
33. *Royal Tour*, Ordre de marcher, appendice II, 170. À Toulouse par ailleurs, l'entrée de 1565 mentionne des arquebusiers et picquiers armés en blanc, en grand nombre, sans faire intervenir les quartiers. *Royal Tour*, appendice X, 246.

de sa Majesté. Celuy qui la conduisoit étoit le sr de Savignac, viguier de la ville, leur colonel armé d'un corcelet gravé et doré des plus riches qu'on puisse voir; . . . Après ce colonel, qui marchoit d'une bonne grace, représentant un Scipion ou Annibal venoient quatre capitaines choisis et élus entre tous les habitans, hommes de marque et de guerre. . .

Le cortège se poursuit ensuite avec le gouverneur et ses hommes d'armes ainsi que la garde payée par la ville.<sup>34</sup> Le quartier n'est pas mentionné ici; le peuple de la ville n'est pas identifié non plus à cette infanterie, mais les quatre capitaines ont été choisis parmi les hommes de marque de la ville. Entre le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, où les métiers paraissent en bonne place au sein du cortège de l'entrée, et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, où les compagnies de milice constituent la représentation la plus fréquente, les métiers sont-ils disparus des entrées? En 1564, ils n'apparaissent pas à Troyes, ne sont pas mentionnés à Avignon, ni à Narbonne, ni à Bordeaux,<sup>35</sup> ni à Marseille,<sup>36</sup> ni à Aix.<sup>37</sup> À Toulouse,<sup>38</sup> par contre, ce sont les «estats» qui marchent en ordre vers la ville, et les «artizans en nombre de quatre mil tous bien armez, les arquebousiers portans morions et les picquiers et alebardiers, corseletz, Conduictz lesdicts artizans par haut Cappitaines, chescun desquelz avoit son enseigne, des colleurs du Roy» suivent dans le cortège les religieux, précèdent le roi de la basoche qui conduit les clercs de la ville que suivent les petits enfants, puis les enfants d'honneur de la ville. Après seulement viennent les bourgeois et marchands de la ville, puis les habitants tenant fief et arrière-fief suivis à leur tour des juges, de l'université et de la robe. Ce ne sont pas les métiers qui sont ici représentés dans le cortège mais une catégorie sociale transformée en milice urbaine et conduite par des gens de qualité. L'entrée à Tours, telle que racontée par Jehan Cloppel du Pont devaulx<sup>39</sup> n'a pas son équivalent. La ville ici ne semble préoccuper que par la valorisation de ses activités (les manufactures de soie et d'armes) qui servent de thèmes aux décorations. Il n'est pas surprenant d'y trouver l'infanterie du cortège ainsi décrite:

Voyci venir le premier le colonnal de l'enfenterie avec l'alleure de preux, et vaillant capitaine.

La première compaignie estoit les Maistres filleurs de soye, . . . Ilz estoient tous de mesmes pareures, et non sans cause les avoit on mis les premiers, car on les peult presque esgaller à messieurs de la Bazoche, pource que le chef est le premier, le plus hault, et

34. *Royal Tour*, Appendice IX, tiré de G. Lafont, «Charles IX et Catherine de Médicis à Narbonne,» 234-245.

35. *Royal Tour*, Appendix II «Ordre de marcher tenu et observé en l'entrée faite par le Roy Charles IX en la ville de Troye, le Jeudy XXIII<sup>e</sup>me jour de Mars 1564,» 170.

36. Antoine Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille. . .*, t. 1, Marseille, Henri Martel, 1696, 344.

37. Foulquet Sobolis, *Histoire en forme de Journal de ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'à l'an 1607*, publiée par le Docteur F. Chavernac, Aix, Achille Makaïre, 1894, 304 p.

38. Bien que le *Brief Discours. . .* imprimé par Guillaume de Nyverd n'en dise pas un mot, les *Annales de la ville de Toulouse* contiennent une description fort détaillée de l'entrée qui précise la participation des métiers. *Royal Tour*, appendices X et XI, 246 et ss.

39. Telle que reproduite dans *Royal Tour*, appendice XXII, 381.

aparent . . . leur enseigne souz laquelle estoit nombre de six cens hommes.  
Puis il y avoit les compagnons filleurs de soye. . .

Et les compagnies de métiers se succèdent, chacune portant un costume spécial, sans toutefois être armée, bien que souvent précédée d'un capitaine, d'un lieutenant et d'un enseigne. L'entrée réservée au roi est absolument exceptionnelle dans la mesure où le dauphin, gouverneur de Tours, n'eut droit qu'au cortège des gens d'Église, du lieutenant et des archiers du Prévost de la ville, des gens de justice, du maire et des échevins, suivis des bourgeois et de quelques compagnies.<sup>40</sup> À Tours, pour la visite de Charles IX, la ville a conservé l'ancien cortège des métiers plutôt que de suivre la tendance générale de faire défiler la milice. Elle n'est pas seule à avoir privilégié la division en corps sociaux dans sa démonstration au roi. Les métiers défilent encore à Paris, en 1571. Le roi, installé au faubourg Saint-Denis, pour «voir passer les compagnies des estatz de ladicte ville» et entendre les harangues, voit, comme dans les villes de province, défilier les religieux, suivis par l'université, mais le «corps de ville» qui leur succède est défini comme suit:

C'est à sçavoir de dixhuict cens hommes de pied choisis et esleuz de tous les mestiers d'icelle conduictz par leurs Capitaines, Lieutenants, et enseignes, dont furent faictz trois bandes, avantgarde, bataille, et arrieregarde, tous habillez des couleurs du Roy . . . chacune bande de sixcens hommes sous deux Capitaines, deux Lieutenants, et deux enseignes aians tous morions gravez et dorez, quant aux harquebusiers, et quant aux picquiers, tous armez de corseletz et bourguignottes, la plupart gravez et dorez, accompagnez de fifres et tabourins en bon nombre de marchantz sept à sept. . . Ceste compagnie passant pardevant sa majesté la salua d'une escoppeterie si bien faicte, qu'elle monstra en recepvoir grand contentement. d'autant plus qu'elle les cogneut tous vrais hommes de guerre, experimentez et bien adroictz au maniment des armes, et dignes de luy faire un bon service si l'occasion s'y presentoit.<sup>41</sup>

Défilent ensuite les officiers de la ville, cent arquebusiers, cent archiers et cent arbalétriers à cheval, eux-mêmes suivis par les jeunes fils des principaux bourgeois et marchands de la ville, bien armés et aux riches parures. Le cortège s'allonge ainsi en ordre de préséance absolu à l'intérieur duquel les hommes en armes trouvent place. Les costumes portés par les gens du cortège qui précède l'entrée de la reine Elisabeth d'Autriche sont moins abondamment décrits que ceux du cortège du roi, mais l'ordre demeure le même et les «six enseignes de gens de pied, esleuz des dixsept mestiers, fort bien armez, et en bon ordre: faisant le nombre de dixhuit cens hommes, tant harquebouziers que picquiers» sont toujours à leur rang.<sup>42</sup> La relation de l'entrée parisienne de 1571 ne s'attarde pas à nommer les métiers qui défilent. Graham et Johnson rapportent toutefois que celle de

40. *Royal Tour*, 388, appendice XXII.

41. Victor E. Graham and W. McAllister Johnson, *The Paris Entries of Charles IX and Elisabeth of Austria 1571 with an analysis of Simon Bouquet's Bref et sommaire recueil*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, Part II, *Bref et sommaire recueil*. . . , fol. 39v. du recueil et 167 du livre de Graham.

42. Graham et Johnson, *The Paris Entries*, 221.

l'entrée d'Henri II à Paris en 1549, précise tous les métiers (au nombre de 80) et le nombre d'artisans qui défilent pour chacun.<sup>43</sup>

Il semble donc que le choix de représenter le peuple de la ville par la milice dirigée par les plus apparents de la ville, au lieu de confier cette représentation aux métiers, ne suive pas un ordre exclusivement chronologique. Paris, Toulouse et Tours suffiraient à nous le prouver qui plaident pour le poids des traditions spécifiques à chaque ville dans le choix des métiers ou des quartiers. L'exemple lyonnais, pour sa part, montre à quel point les relations avec le pouvoir royal ont pu modifier des traditions pourtant solides. La série d'entrées que le catalogue d'une exposition tenue en 1970 sur les entrées à Lyon a rassemblées pour nous, permet de comparer dans le temps des représentations qui se sont adaptées au contexte politique.<sup>44</sup>

### **L'exemple de Lyon: politique royale et encadrement du «peuple»**

Au milieu du siècle, l'entrée du roi Henri II à Lyon intègre dans le cortège d'honneur de la ville, les bandes de métiers qui défilent, corporation par corporation, armées de piques. La ville a alors choisi d'étaler sa richesse et d'offrir au roi le spectacle des enfants de la ville armés et habillés avec un luxe incroyable, de même que des combats simulés montrant l'habileté des maîtres d'armes de la ville. Dans cette entrée, les armes donnent l'occasion de montrer au roi l'aptitude des Lyonnais à assurer eux-mêmes leur défense, mais le cortège est aussi une mise en forme des «états» de la ville qui marquent la place prise par les corporations.<sup>45</sup> Le contexte a bien changé au moment de l'entrée de Charles IX à Lyon en 1564. La ville a été occupée par les protestants d'avril 1562 jusqu'en juin 1563 alors que l'autorité du roi y a été rétablie et que le maréchal de Vieilleville en a été nommé gouverneur. Les violences populaires et les excès des soldats d'un camp comme de l'autre qui ont marqué l'année 1562, ont exigé une solide reprise en mains par le maréchal qui a commencé par désarmer la ville. Quand Charles IX arrive à Lyon, le maréchal a déjà prévenu les maîtres des métiers qu'ils répondraient sur leur tête de tout désordre<sup>46</sup> et les a exclus du cortège d'honneur de la ville.<sup>47</sup> Les métiers sont donc absents de l'entrée de Charles IX. Mais la ville en armes l'est aussi. Luquois, Florentins, Milanais, Allemands ouvrent la marche comme d'habitude suivis des prévôts et des officiers royaux. Vient ensuite la «compagnie des Gardes établis par Sa Majesté treschrestienne en sa ville de Lyon, compagnie petite, mais à la vérité d'une gentile grace» . . . «Cette

43. Graham et Johnson, *The Paris Entries*, 167, note 202.

44. [Henri-Jean Martin], *Entrées royales*.

45. [Henri-Jean Martin], *Entrées royales*, 8-9 et 75.

46. Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI<sup>e</sup> siècle. Lyon et ses marchands*, t. 2, Paris, Mouton, 1971, 477-492 et 507.

47. [Henri-Jean Martin], *Entrées royales*, 9. La raison qu'en donne Martin est la suivante: «Car la plupart d'entre eux sont si hostiles aux bourgeois qui ont frayé avec la soldatesque protestante qu'il convient à tout prix d'éviter une émeute, ou même un massacre.» Je ne peux reprendre à mon compte cette interprétation qui range sans appel les métiers dans le camp catholique ce qui me semble légèrement réducteur.

compagnie passée, vindrent en rang messieurs les Bourgeois, et notables en la cité, après lesquelz marcherent huit trompettes de sa Majesté.» Les enfants de la ville circulent ensuite «portans pourpoints et chausses de satin blanc.» Même costume pour le capitaine en chef de la ville de Lyon qui précède les échevins, les notables et les anciens de la ville.<sup>48</sup> Les seuls hommes armés qui participent au cortège sont les hommes du roi. La soumission de la ville, contrepartie du rétablissement officiel de l'autorité royale, passe par son désarmement mais également par la suppression de toutes les spécificités sociales et économiques qu'elle pourrait revendiquer.<sup>49</sup> Par la suite, à Lyon, les corporations ne défilèrent plus dans les entrées royales et céderont désormais la place aux quartiers.

Quand la ville reçoit Henri III, le sergent major ouvre la marche, suivi des 36 capitaines penons et des 36 enseignes qui guident ainsi l'infanterie des 36 quartiers de la ville.<sup>50</sup> Les quartiers ou pennonages servaient en effet à Lyon à l'organisation de la milice et chacun avait à sa tête un notable. En 1595, quand Henri IV vient triompher aux dépens de Lyon après que cette dernière se soit encore une fois «égarée» hors du sentier royal, c'est encore une fois les quartiers qui servent d'encadrement au peuple de la ville. Faut-il voir là, comme le suggère au détour d'une note le rédacteur du catalogue de l'exposition des entrées de Lyon, une volonté de «mieux "encadrer" de notables les gens de métier»?<sup>51</sup> Ces dernières entrées royales du XVI<sup>e</sup> siècle à Lyon révèlent, me semble-t-il, la volonté de présenter une image de la cité qui se structure autour de ses pôles administratifs et militaires tenus en mains par les notables de la ville. L'histoire même de Lyon peut expliquer le passage d'une image socialement marquée à celle d'une ville «bien administrée.»

Il semble bien, quand on les observe de près et qu'on les inscrit dans le contexte dans lequel elles se déroulent, que les entrées royales puissent nous révéler certaines spécificités. Il faut maintenant revenir à notre point de départ et mesurer, à la lumière de tout ce qui vient d'être dit, ce que nous révèle sur la vision de la cité, les entrées urbaines d'Aix et de Marseille.

### **Cortège urbain provençal: importance symbolique du quartier**

Les relations d'entrées sont peu nombreuses pour Aix ou pour Marseille avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Les mentions des archives municipales, ou celles des érudits locaux, ne font pas un corpus comparable à celui de Lyon. En faisant un bouquet des informations qui nous parviennent par bribes, il est possible toutefois d'établir certaines choses.

48. *Royal Tour*, 189-190.

49. Le récit de l'entrée de Lyon publié chez Mathurin Bréville et que reproduisent Graham et Johnson ne mentionne aucune remise des clés ni confirmation des privilèges de la ville par le roi. Il est possible que l'auteur ait omis ces deux étapes essentielles au dialogue entre les villes et la royauté que représente l'entrée du XVI<sup>e</sup> siècle, mais il est possible aussi que cette double absence confirme le caractère particulier de soumission que contient cette entrée.

50. [Henri-Jean Martin], *Entrées royales*, 86.

51. [Henri-Jean Martin], *Entrées royales*, 10, note 1.



Marseille est, de ce point de vue, beaucoup mieux documentée que ne l'est Aix. À nul moment au XVI<sup>e</sup> siècle, le cortège marseillais ne fait spécifiquement référence aux métiers. Il y a bien, marchant avec le clergé de Marseille, en 1516, les bannières des luminaires (bandieras de luminaris), qui peuvent référer aux confréries de métier, mais elles prennent place avec le clergé et non avec le gouvernement civique de la cité. On est bien loin du temps où les métiers se relayaient à Marseille pour porter le dais (XIV<sup>e</sup> siècle),<sup>52</sup> marque d'honneur suprême offerte à la royauté. Alors qu'en 1549, les différentes corporations, à Paris, continuent de porter le dais à tour de rôle,<sup>53</sup> à Marseille, cet honneur échoit, dès 1516, au viguier, aux consuls et au juge du palais.

Toujours, au XVI<sup>e</sup> siècle, le cortège de la ville s'ouvre par un cortège militaire. À l'arrivée de François Ier, en 1516, la ville va au-devant de lui avec 2500 piquiers, mille haliebardiens, 500 arbalétriers, et environ 200 archers et cinquante coulevrines, bien armés et équipés suivis de deux mille enfants.<sup>54</sup> Il n'est pas fait mention des quartiers<sup>55</sup> auxquels on fait cependant référence en 1533, alors que les « capitaines » de quartier accompagnent les consuls hors de la ville, lors du mariage du futur Henri II et de Catherine de Médicis.<sup>56</sup> En 1564, si l'on en croit Ruffi, l'identification entre les quartiers en armes et les habitants de la ville est définitivement faite. Le roi est installé sur le théâtre préparé pour

recevoir les tres-humbles obeissances, que tous les Ordres de la Ville lui venoient rendre; en effet en même-tems les Compagnies des quatre quartiers de la Ville superbement armées, sous la conduite du Comte de Sommerive, qui en cette occasion voulut rendre cet honneur à sa Patrie, & marcher à la tête de ses Habitans,<sup>57</sup> se firent voir, & passèrent

52. N. Coulet, «Les entrées solennelles,» 79, note 60.

53. I.D. McFarlane, *The Entry of Henri II into Paris, 16 June 1549*, 1982, 23.

54. L. Barthélémy, «Entrée du roi François Ier à Marseille en 1516 racontée par un notaire,» Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1884-1885, Marseille, 1885, 220: «Auquel la present cieutat li veng au davant ambe dos mille v. cens picques, sive homes portant ses picques; mille allebardies, et v.cens albaresties, et circa dos cens archies et sincante collobrines, ben arnas et equipas, dos mille infans ambe penosel des armes del Rey, et plus tous abilhas en blanc.» Je remercie ici Noel Coulet qui a bien voulu me signaler ce dernier récit.

55. A. Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. 1, 308, indique que pour résister au siège de Charles de Bourbon en 1524, les Marseillais créèrent quatre capitaines pour commander aux quatre quartiers de la ville. Les capitaines avaient sous leurs ordres 9000 habitants «gens résolus et fort bien armés de cuirasse, de piques, d'alebardes, d'arquebuses, d'épées et d'autres armes nécessaires.» Il laisse ainsi supposer que l'institution des capitaines de quartiers n'était pas alors régulièrement tenue.

56. Antoine Ruffi, dans son *Histoire de la ville de Marseille*, t. 1, 322, décrit entre autres l'entrée de la reine et du dauphin à l'occasion du mariage du futur Henri II et de Catherine de Médicis. Il mentionne que les consuls et les capitaines de quartier allèrent au-devant d'eux. Par ailleurs, une autre narration retrouvée dans l'«Histoire de nostre temps» de Guillaume Paradin, publiée à Paris en 1561 et dont l'extrait a été publié à Marseille en 1868, ne mentionne que les cortèges du pape, du roi et de la reine, sans s'attarder à celui de la ville. Ce texte m'a également été communiqué par Noel Coulet.

57. C'est moi qui souligne.

devant sa majesté, qui en reçût beaucoup de contentement: leur General aiant mis pied à terre, & fait faire alte à sa troupe, monta sur le Théâtre pour offrir au Roi les hommages & les voeus *du peuple de Marseille*.<sup>58</sup>

Le quartier lui-même semble moins important que la structure d'encadrement qu'il permet. Ainsi en 1599, Marseille qui se prépare à accueillir la Reine, crée huit capitaines de plus et un maître de camp de l'infanterie marseillaise, portant à douze les capitaines qui conduisent chacun deux cents hommes «des plus qualifiez de la Ville», et se présente ainsi à la rencontre de la reine.<sup>59</sup>

Les entrées aixoises, telles que vues par le procureur au siège Fouquet Sobolis qui ne manque pas de les signaler dans son journal, placent aussi les quartiers en armes au coeur du cortège urbain. Qu'il décrive précisément ou non le cortège, Sobolis signale que les Consuls et les quartiers en armes sont allés au-devant de leur hôte.<sup>60</sup> Cette importance symbolique du quartier dans les entrées royales aixoises et marseillaises, au détriment des métiers qui jouent un rôle similaire à Paris, à Tours et à Toulouse mérite d'être creusée à la lumière du contexte spécifique de ces villes.<sup>61</sup> Les quartiers serviraient-ils davantage la production d'identité que ne le font les métiers?

Leur évolution à l'intérieur des structures municipales peut nous donner quelques indications là-dessus. Dès 1309, Marseille est divisée en six sizains (l'équivalent des quartiers) qui servent à la répartition fiscale, à l'organisation militaire, à celle de la police et aux fêtes. Le rôle du sizain dans l'organisation des pouvoirs est pourtant moindre à l'origine que celui des métiers. Dès 1218, en effet, «les recteurs de la commune sont entourés d'une assemblée où, à côté des conseillers, figurent des "chefs de métiers".» Par la suite, les sizains élisent certes les membres du conseil, mais jusqu'à ce que Charles

58. C'est moi qui souligne. A. Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. 1, 344.

59. A. Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. 1, 445.

60. Foulquet Sobolis, *Histoire en forme de Journal*, 12 (entrée du cardinal d'Armagnac, 1579); 15 (entrée du Grand Prieur, 1579 «les Consuls et grande suite de la ville à cheval, les quatre capitaines de la ville avec leurs soldats des quartiers armés»); 55 (entrée de Catherine de Lorraine, 1589 «et y sont allés M. de Vins avec quatre cents chevaux, les quatre capitaines tous en armes»); 219 (entrée du duc de Guise, 1595 «tous les cartiers y sont allés en armes, et toute la justice, consuls et bourgeois de la ville»); 296, (entrée de la duchesse de Mantoue, 1606 «luy sont allés au-devant les compagnies en armes, MM. les Consuls et autres»). L'entrée du duc d'Épernon est décrite avec plus de détails, cette fois c'est non seulement les Consuls et les quartiers qui vont au-devant du duc mais également l'Abbé de la jeunesse avec 50 chevaux (39). L'entrée du duc de Savoie prend quant à elle l'allure d'une véritable entrée royale. Sobolis mentionne l'accueil des quartiers (85), ce que ne fait pas cependant l'historiographe de la famille de Savoie, Samuel Guichenon, dans son *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, Lyon, chez Guillaume Barbier, 1660, t. 1, 729.

61. Une démonstration complète exigerait bien sûr que les contextes de chacune de ces villes soient analysés. Cela dépassait le cadre de cet article mais pourrait, je crois, suggérer quelques pistes de recherches.

ler prenne le contrôle direct de Marseille, ce sont les chefs de métiers qui choisissent les deux hommes par sizain qui nomment le conseil.<sup>62</sup> Petit à petit, au *XIV<sup>e</sup>* et au *XV<sup>e</sup>* siècles, le sizain marseillais a vu restreindre ses attributions politiques pour ne devenir qu'un échelon administratif d'exécution. Dans les autres villes où l'intervention des quartiers dans la désignation des conseils est attestée en Provence au Moyen Âge (Aix et Sisteron), les quartiers semblent céder la place, dès le *XV<sup>e</sup>* siècle, à une représentation par statuts sociaux. Le quartier, en Provence, est donc une ancienne façon de penser la ville, liée peut-être — comme le suggère l'étude de Noel Coulet utilisée ici pour ce bilan du quartier en Provence au Moyen Âge — à la multiplication de ces villes dans la ville, résultats de la croissance urbaine. Il est donc pour le moins étonnant de voir resurgir au *XVI<sup>e</sup>* siècle, dans la symbolique urbaine, des quartiers sans pouvoir politique qui ne servent plus de cadre à l'élection des conseillers ni à celle des consuls. Que sont-ils donc devenus ?

L'exemple aixois nous invite à ne pas enterrer trop vite le mourant. Il ne s'agit pas bien sûr du quartier, lieu de voisinage et de solidarité,<sup>63</sup> mais bien de cette structure administrative dessinée dans l'axe de chacune des portes de la ville qui lui donne d'ailleurs son nom. Structure administrative qui divise la ville en 5 parties, le quartier sert aussi à diviser les habitants de la ville en des ensembles identifiables, comptables. Quand il s'agit de distribuer du pain aux pauvres, les indigents sont d'abord recensés à l'intérieur de chaque quartier, par le capitaine du quartier, qui veille à ce que chaque nécessaire reçoive sa part. S'il s'agit de faire une cotisation, c'est encore les quartiers qui servent de base à la levée de fonds.<sup>64</sup> Mais c'est surtout pour son rôle dans l'organisation du guet, de la police<sup>65</sup> et de la milice que le quartier est mentionné dans les délibérations municipales du *XVI<sup>e</sup>* siècle.

Cadre d'exécution pour le pouvoir municipal, le quartier n'en conserve pas moins une réalité assez forte pour que ses habitants considèrent que leurs intérêts diffèrent de ceux des autres quartiers. Plusieurs fois au cours du *XVI<sup>e</sup>* siècle, les autorités municipales ont discuté de l'ouverture des portes et du coût qu'entraînait leur garde. En 1551, on décide que chaque quartier qui voudra que sa porte soit ouverte sera contraint d'y mettre un homme à ses dépens, sauf pour la porte Saint-Jean, porte principale de la ville, dont

---

62. N. Coulet, «Quartiers et communauté urbaine en Provence (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles),» in *Villes. bonnes villes, cités et capitales. Mélanges offerts à Bernard Chevalier*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1989, 352 et 355.

63. Le quartier, lieu de voisinage, existe, bien sûr, mais il s'agit d'autre chose. C'est lui par exemple qui apparaît quand les gens ayant maison au quartier des Prêcheurs demandent au conseil la permission de réparer les murailles de leur quartier, en 1552. Le conseil accepte à la condition que la «muraille soit bonne et suffisante» et qu'elle soit faite aux dépens des gens du quartier. Le quartier des Prêcheurs n'a pas d'existence «officielle» dans la ville. Archives communales d'Aix-en-Provence [dorénavant A.C.], BB 49 f. 40.

64. A.C., BB 56, f. 19, 1560; BB 57, f. 22v, 1561; CC 481 f. 24v, 1571; BB 69, f. 30, 1572.

65. Pour ne citer qu'un cas: l'assemblée du 9 septembre 1572 décide de mettre des capitaines à chaque quartier qui feront le guet, chacun de 5 en 5 soirs. Chaque jour, les capitaines s'assembleront avec les consuls pour traiter des affaires qui surviendront. A.C., BB 69 f. 76.

la garde sera défrayée par la ville. Même décision en 1552 alors qu'on décide que les portes seront barrées aux jours de fêtes, libre toutefois aux quartiers qui les veulent ouvrir d'en payer les coûts. En 1568, en 1570, même discussion, mais cette fois, c'est la ville qui paiera pour la garde de toutes les portes.<sup>66</sup> Les différents entre les quartiers sont habituellement portés à la connaissance du conseil qui députe pour régler le problème, des gens apparents des quartiers qui ne sont pas partie au litige.<sup>67</sup> De façon générale, ces intérêts sont liés d'une façon ou d'une autre au guet, à la garde des portes, ou à l'encadrement des hommes armés. Les susceptibilités sont d'ailleurs vite réveillées et le conseil municipal veille à ne privilégier ni un quartier ni l'autre. Comme le Grand Prieur avait jugé que la ville, en 1585, avait besoin, pour être bien gardée, de 3 compagnies. Il avait donc fait nommer 3 capitaines. Les consuls se sont empressés de protester en lui disant qu'il fallait nommer 5 capitaines, puisqu'il y avait 5 quartiers «et que se seroit Les mettre en gellouzie et différant et atout événement telle auctorité doit estre esgalle entre eulx.»<sup>68</sup> Il s'agit donc bien, pour le conseil municipal, d'une structure importante par laquelle passent l'harmonie et l'ordre que le conseil municipal prétend faire régner dans la ville. La valorisation de la fonction militaire des villes pendant les guerres de religion et le fait que cette fonction passait, à Aix, par l'encadrement des hommes d'armes dans le cadre du quartier, a peut-être contribué à redonner au quartier aixois (ou marseillais) une vie nouvelle. Le fait ne serait pas isolé si on compare les quartiers aixois avec la vigueur nouvelle des penonnages de Lyon, après 1563, constatée par Richard Gascon.<sup>69</sup>

Il est difficile d'ailleurs de démêler l'organisation du pouvoir à l'intérieur de ces quartiers. Trois termes reviennent qui semblent interchangeable: le capitaine, le surintendant et le connétable. La plupart du temps c'est le terme de capitaine que l'on retrouve; c'est ainsi que le conseil appelle les notables qu'il désigne chaque année pour chaque quartier et dont les attributions sont multiples.<sup>70</sup> Ces capitaines sont des notables du quartier, sans être nécessairement des nobles. En période de grande effervescence militaire, on leur adjoint d'autres notables qui les aident dans leur tâche. Les capitaines

66. A.C., BB 48, f. 20v; BB 49, f. 39; BB 66 f. 4; BB 68 f. 63v.

67. A.C., BB 72, f. 33 v, 24 février 1575. Le quartier Bellegarde se plaint d'une injustice entre lui et les quartiers Saint-Jean et des Augustins. Trois notables du quartier des frères mineurs et 3 du quartier du bourg sont envoyés pour visiter les trois quartiers et régler le différent.

68. A.C., BB 82 f.20.

69. R. Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI<sup>e</sup> siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris, Mouton, 1971, t. 1, 436.

70. Les institutions municipales aixoises ont été récemment étudiées par Jacqueline Dumoulin, *Le Consulat d'Aix-en-Provence. Enjeux politiques 1598-1692*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, Centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit, 1992, 398. Malheureusement, la perspective de l'auteure relève d'une histoire du droit stricte, à peu près inutilisable ici. Comme l'analyse est faite au premier niveau, l'on a sans cesse l'impression que l'auteure n'a pas tiré des documents qu'elle utilise toute la richesse qui s'y déploie quand on a le souci de contextualiser l'information. Elle définit ainsi les capitaines de quartiers: «personne élue qui, dans son quartier, est responsable du maintien de l'ordre, de l'organisation des festivités, de l'entretien des armes. . .» 339, définition qui, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, est à la fois réductrice et trop large.

s'occupent, au moment des guerres de religion, de ramasser les armes des gens de leurs quartiers, quand on les désarme, ou de les leur distribuer quand le conseil en décide ainsi.<sup>71</sup> Ils ont en charge le commandement de la milice de leur quartier, ce qui au XVI<sup>e</sup> siècle, n'est pas qu'un rôle de parade.

L'étude des pouvoirs à l'intérieur de la cité, pendant les guerres de religion, ne peut faire fi des capitaines de quartiers qui permettent au conseil municipal un contrôle précis des habitants et favorisent en quelque sorte une administration générale qui s'appuie sur un encadrement serré des quartiers. Les quartiers aixois servent l'image d'une ville bien ordonnée, bien hiérarchisée, dirigée par une notabilité qui, à chaque niveau de pouvoir, concourt à faire de la cité une entité politique qui transcende les groupes sociaux qui la constituent. Cette représentation de la ville relève, me semble-t-il, d'une construction identitaire qui accorde aux institutions municipales la source de l'unanimité, garantie par la qualité des hommes au pouvoir. Quand l'entrée royale était encore un dialogue entre les villes et le roi, cette représentation pouvait donner aux élites municipales l'illusion de détenir un véritable pouvoir.

### Démilitarisation et vicissitudes du quartier

La démilitarisation des villes qui suivit la Fronde a réduit les armes dans la ville à une fonction de parade pure et simple,<sup>72</sup> mais déjà à Aix, le processus est amorcé au moment de l'entrée de Louis XIII, en 1622. Pour le conseil municipal, il est clair que

le principal de lad. réception est de fere armer les cartiers et aller recevoir sa Magesté en armes avec equipage et apareil digne dung sy grand Roy qui prend ung extreme plaisir et contanement aux armes lhorsquil voit de troupes bien Rangees et ordonnees et pour ce faire les cappitaines des cartiers fault que ce mectent en debvoir et fassent de grandes despences lesquelz cappitaines a ceste occasion nespargneront aucune chose pour Randre lhonneur deube a sa magesté et par ainsi a lad. ville et au public N'estant raisonnable quilz se mectent en sy grand despence sans que la Communauté Les adcite

71. A.C., BB 58, f. 9, le 1er décembre 1561, le conseil qui veut éviter que la ville soit désarmée à la suite des troubles, propose que les armes soient mises entre les mains des 5 capitaines de la ville qui s'en chargeront jusqu'à ce que le roi ait autrement ordonné. La proposition est une façon pour la ville de contrer un ordre du gouverneur, comte de Tende, qui voulait que toutes les armes à feu soient mises au palais d'Aix, sous la garde d'un gentilhomme. Les consuls plaident que la question des armes relève de leur juridiction et les capitaines sont en quelque sorte les alter ego du conseil en ce qui concerne les armes. Le débat revient dans les délibérations au f. 17v, 20v. Quelques années plus tard, en 1564, un mandement du roi oblige encore les Aixois à déposer les armes au palais, ce qui équivaut à enlever à la commune la prérogative du contrôle des armes dans la ville: BB 60, f. 71. Mais il s'agit de circonstances exceptionnelles, puisqu'en 1573, quand le Pays offre au gouverneur de la province le secours de 3 hommes par feu, armés, équipés et soldés, pour le service du roi, le conseil municipal fait réparer, pour armer ces soldats, les corcellets, les piques, les arquebuses et les morriens qu'il garde dans la maison commune, BB 70, f. 31.

72. A. Corvisier, «Le pouvoir militaire des villes,» 11.

de quelque chose pour honneur de la ville et pour les indemniser de partie de telles despences.<sup>73</sup>

Le conseil leur attribue donc à chacun, 400 livres, pour contribuer aux frais que l'entrée entraîne pour eux. Les capitaines de quartiers reçoivent encore le monopole de la représentation de la ville en armes, lors de cette entrée: les écoliers de l'université qui veulent se rendre, en armes, au-devant du roi, sont rappelés à l'ordre par le conseil: ils «ne pourront aucunement aller au-devant de sadicte magesté en armes séparés des cartiers et en cas quilz y vueillent aller se Rangeront soubz domination de Cappitaines de leurs Cartiers et ce faisant leur sera baillé es armes de la ville par lesd. cappitaines.»<sup>74</sup> Sous Louis XIV, l'image de la ville en armes structurant les pouvoirs et l'identité de la ville a vécu. Les capitaines de quartier témoignent de cette mutation puisqu'ils ont complètement perdu l'éclat que leur avaient conféré les guerres de religion. Ils doivent même recourir au Parlement pour préserver leur préséance dans les cortèges sur les bâtonniers du prince d'Amour, ce qu'ils ne réussissent pas d'ailleurs à obtenir intégralement.<sup>75</sup> L'entrée de Louis XIII représente un peu le passage de la démonstration militaire à la parade, mais les quartiers, au XVIIe siècle, restent les cadres qui permettent aux autorités de s'assurer du maintien de l'ordre. Ces autorités se sont modifiées et ceux qui s'appuient désormais sur les fondements du pouvoir urbain ne sont plus les notables locaux. Après avoir appuyé les prétentions militaires de la ville, l'organisation des quartiers a fourni à l'État les structures nécessaires pour assurer l'ordre social. Après les troubles de 1630 à Aix, le prince de Condé ordonne, pour rétablir l'ordre dans la ville, que les armes soient ramassées et qu'on en fasse un inventaire. En cas d'émotions populaires, c'est aux consuls, assistés des capitaines de quartier, qu'il confie la tâche de procéder contre les coupables des émotions et «ne pourront estre armés que ceux ausquels les armes auront esté données et mises en main par lesdisct consuls ou cappitaines.»<sup>76</sup> D'une fonction surtout militaire, le quartier s'est muté, selon les besoins du pouvoir central de se garder l'appui des élites tout en assurant l'ordre dans le royaume, en un cadre dans lequel s'organise la police. La fonction n'est pas nouvelle, puisqu'elle existait déjà au Moyen Âge et au XVIe siècle, mais elle prend désormais toute la place.

L'entrée royale disparaît avec Louis XIV, mais les cérémonies urbaines continuent d'exister. On est plus sensible alors à inscrire les précédents qui rappelleront aux générations futures l'ordre qu'on adopte dans la représentation de soi. Est-ce parce que la cérémonie ne met pas en jeu une autorité extérieure qu'en 1645, lors des funérailles du premier consul, monsieur Jean D'Escallis, sieur de Saint-Martin, la ville décide de confier à «vingt quatre personnes de mestier» les deux douzaines de flambeaux blancs aux armoiries de la ville, alors que 24 autres personnes porteront les flambeaux blancs fournis par le pays?<sup>77</sup> Les raisons pour l'adoption de ce rituel ne semblent pas s'être

73. A.C., BB 99, f. 38; délibérations du 29 octobre 1622.

74. A.C., BB 99 f. 388v.

75. A.C., AA 14, 712-713. Arrêt à la Barre, le 5 juin 1662.

76. A.C., AA 14, 559.

77. A.C., AA 5 f. 274. Verbal de la Cérémonie faicte aux funeraillles de feu Monsieur Jean

estompées trente ans plus tard, alors qu'on confie de nouveau, à l'occasion des funérailles d'un assesseur, les flambeaux aux armoiries de la ville à vingt-quatre personnes de métiers.<sup>78</sup> Les quartiers ne semblent plus porter sur eux seuls à ce moment la représentation de l'identité urbaine qu'ils partagent, dans les cérémonies civiques que tient encore la ville sous Louis XIV, avec les métiers réapparus.<sup>79</sup>

\* \* \* \* \*

Les cortèges urbains, lors des entrées royales, s'ils se conforment à une typologie qui dépasse largement les cadres de chaque cité, n'en révèlent pas moins les modifications des rapports sociaux qui touchent les villes au XVI<sup>e</sup> siècle. Pour Aix, les rapports sociaux qui sont en jeu dans la représentation urbaine sont moins les rapports quotidiens qu'entretiennent entre eux les différents groupes sociaux, que l'ordre des pouvoirs qui «encadre». La position des notables dans cet encadrement (au conseil municipal, comme dans les quartiers) montre à quel point l'image que la ville veut donner d'elle-même se confond avec son élite. Dans l'harmonie et l'ordre qui doivent transpirer des entrées, la ville d'Aix a choisi d'exclure les métiers, sans pour autant exclure le «peuple de la ville» qu'elle range sous d'autres cadres. L'unanimité est gérée par les institutions municipales qui, à côté des corps que constituent le clergé ou les officiers du roi de tout acabit qui s'inscrivent dans le sillage des cours de justice présentes à Aix, fondent le pouvoir des notables (nobles et bourgeois). Ce pouvoir s'exerce ainsi non seulement sur une partie d'une société répartie en autant de multiples corps indépendants, mais il se place en quelque sorte au-dessus des corps constitués dissouts dans le tout géographique que forme la ville. La faiblesse de l'organisation des métiers à Aix, ville libre qui ne connaît les véritables corporations que tardivement, explique peut-être que cette image n'ait trouvé aucune résistance dans le tissu social urbain aixois. L'alignement de la Provence sur le reste de la France au XVII<sup>e</sup> siècle quant à la réglementation des métiers explique peut-être leur réapparition dans les cérémonies civiques. Il reste qu'à ce moment, comme on le sait, l'identité urbaine n'est plus guère à propos.

---

Descallis, sr de Saint-Martin, premier consul d'Aix, procureur du Pays, le 10 avril 1645.

78. A.C., AA 5 f. 279v. Verbal des Cérémonies faites aux funérailles de monsieur Antoine Jullien, avocat à la cour, assesseur, le 25 mars 1679.

79. Les fêtes organisées à Aix pour célébrer le retour à la santé du roi et dont le récit a été publié par De Haitze en 1687, valent à elles seules une analyse mais elles dépassent le cadre de cette communication. Disons simplement que chaque corps dans la ville organise sa propre démonstration et que les corps de métiers y tiennent une place importante. La ville par ailleurs, comme corps, est encore une fois représentée par ses consuls et par les capitaines de quartiers qui fournissent au cortège municipal la plus grande partie de la démonstration. P.J. De Haitze, *Relation générale et véritable des fêtes de la ville d'Aix pour l'heureux retour de la Santé tant désirée de Louis Le Grand*, Aix, Charles David, 1687, 155p.

S'il est une spécificité que révèle le cortège urbain, c'est d'abord celle de la répartition des pouvoirs à l'intérieur de la ville. Plutôt que la confirmation d'un ordre social forcément généralisé à travers le royaume, le cortège urbain établit l'ordre du pouvoir urbain. Ce sont essentiellement les rapports politiques à l'intérieur de chaque ville qu'il nous permet de mettre au jour plutôt que la structure sociale. Il faut donc disséquer ces rapports politiques pour faire surgir l'organisation sociale de la ville et constater par exemple que l'inorganisation des métiers à Aix a laissé libre cours aux notables, tant au conseil municipal que dans les cortèges, mais c'est ailleurs qu'il faudra chercher une représentation sociale spécifique: ici la cérémonie est politique et sert des fins politiques.